

## **Denis Fégné a rejoint deux nouvelles instances : la commission d'enquête sur l'ASE et le comité de massif des Pyrénées.**

**Riche d'une expérience professionnelle dans le domaine, Denis Fégné a intégré jeudi 31 octobre la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Cette semaine, sa candidature pour rejoindre le comité de massif des Pyrénées a également été acceptée.**

Manque criant de moyens, épuisement des acteurs de terrain, défaut de places, témoignages graves et édifiants d'anciens bénéficiaires de l'ASE... **La protection de l'enfance connaît une crise sans précédent.**

L'Assemblée nationale avait décidé, suite à l'adoption d'une proposition de résolution du groupe socialiste et apparentés, de se saisir de ce sujet sous la précédente législature en créant une commission d'enquête. Jusqu'au 9 juin dernier et la dissolution prononcée par le Président de la République, l'instance avait procédé à une vingtaine d'auditions d'acteurs clés du secteur de la protection de l'enfance.

Le 9 octobre dernier, les députés ont approuvé à l'unanimité la relance de cette commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance.

**« Un diagnostic sur les multiples dysfonctionnements et des recommandations pour y remédier »**

Denis Fégné, dont le parcours professionnel a été en grande partie consacré à l'éducation spécialisée auprès d'enfants, d'adolescents et de parents en difficulté, a souhaité apporter son expérience et intégrer la commission aux côtés de ses collègues socialistes et apparentés ; Isabelle Santiago (Val-de-Marne), qui a par ailleurs été réélue rapporteure, et Ayda Hadizadeh (députée du Val d'Oise).

Grâce aux pouvoirs que confèrent une commission d'enquête, les six prochains mois du député des Hautes-Pyrénées et de la trentaine de parlementaires membres de l'instance seront marqués par des visites dans des lieux habituellement fermés aux parlementaires, notamment des pouponnières et des hôtels accueillant des jeunes confiés à l'ASE, des auditions sous serment de responsables ministériels et départementaux, différents professionnels et les jeunes concernés.

Tous ces travaux permettront d'identifier les manquements qui ont conduit à la situation actuelle, cibler les défaillances de sa gouvernance et faire des recommandations sur les réponses législatives, réglementaires et budgétaires à apporter. La commission se clôturera le 8 avril 2025 avec la publication d'un rapport très attendu au regard de la situation particulièrement critique que traverse le secteur.

### **Participation au comité de massif des Pyrénées**

Comme il s'y était engagé, la majeure partie des actions de Denis Fégné est guidée par les Hautes-Pyrénées. Ainsi a-t-il souhaité rejoindre **l'organisme extraparlamentaire du « comité de massif des Pyrénées »** pour poursuivre les travaux engagés depuis plusieurs années par l'instance composée de l'Etat, d'élus locaux, d'acteurs économiques, d'organismes et d'associations agissant en faveur du développement durable. Il pourra apporter son expérience, en tant que membre de la commission de développement durable et aménagement du territoire, sur les enjeux liés à la ressource eau, la gestion des risques, les évolutions climatiques et environnementales pour les stations pyrénéennes. Ou encore la valorisation du pastoralisme, qui fait actuellement l'objet d'une mission d'information à l'Assemblée dont Denis Fégné est membre.

**Denis Fégné**

Député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées

**Contact presse** : Antoine Bulard - 06 67 66 40 18 - antoine.bulard@clb-an.fr